



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
SAISON 2018/2019

PROCES-VERBAL N° 29

Réunion du mardi 26 février 2019

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – ORTUNO – GODEFROY – LANOIX

Excusés : MM. MARTIN – LAWSON

VILLE DE GARGES LES GONESSES (95)

STADE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 95 268 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. MOKHTARI, Directeur du Service des Sports, dans le cadre d'un classement initial du terrain susnommé celui-ci venant d'être refait en synthétique, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 20 mars 2019 à 10 h 30 sur place. Le terrain devra être en configuration match et toutes les installations devront être accessibles. M. JEREMIASCH apportera les documents de classement.

Communication de la présente information est faite à M. MOKHTARI, Directeur du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE.

STADE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 95 268 01 02 ET 03

Suite à un entretien téléphonique avec M. MOKHTARI, Directeur du Service des Sports, dans le cadre de la confirmation de classement des terrains susnommés, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 27 mars 2019 à 10 h 30 sur place. Les terrains devront être en configuration match et toutes les installations devront être accessibles. M. JEREMIASCH apportera les documents de classement.

Communication de la présente information est faite à M. MOKHTARI, Directeur du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE.

DEMANDE D'AVIS PREALABLE D'UNE INSTALLATION SPORTIVE**VILLE DE VILLEMOMBLE (93)****STADE CLAUDE RIPERT – NNI 93 077 02 01**

Cette installation était classée au niveau 5 SYE jusqu'au 02/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la rénovation du terrain.

Elle émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour la mise en place d'un gazon synthétique de niveau 5 SYE, **sous réserve du respect du Règlement des Terrains** applicable depuis le 31 mai 2014, avec la prise en compte des observations suivantes :

. les dégagements le long des lignes de touche devront être portés à 2,60m pour « absorber » les buts A8 rabattus ;

. faire le tracé A8 conformément à l'annexe 1.2 du Règlement des Terrains.

La Commission rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance **de cinq années d'utilisation**.

CLASSEMENT TERRAINS**VILLE DE NOISY LE GRAND (93)****STADE DES BORDS DE MARNE – NNI 93 051 01 02**

Installations visitées par M. ORTUNO le 17 mai 2017.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un changement de niveau en 5** jusqu'au 26/02/2029.

VILLE DE LE MEE/S/SSEINE (77)**STADE PIERRE DE COUBERTIN N° 1 – NNI 77 285 01 01**

Installations visitées par M. GODEFROY le 20 février 2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un changement de niveau en 5** jusqu'au 08/04/2028.

VILLE DE CHELLES (77)**STADE MAURICE GROUSELLE – NNI 77 108 01 01**

Dans le cadre d'une confirmation de classement du terrain susnommé au niveau 4 gazon, les installations ont été visitées le mercredi 20 février 2019. Etaient présents lors de cette visite MM. HACHELAF, Directeur du Service des Sports, MEDHI, Responsable des équipements, MEHADJI, gardien du stade et AUTREUX de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE.

Pour conserver ce niveau, des travaux sont indispensables et dans l'attente que ceux-ci soient effectués, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour un classement au niveau 5 jusqu'au 08/04/2028.

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau permet de jouer en compétitions jusqu'en Championnat R2 Seniors.

Le rapport de cette visite effectuée par MM. JEREMIASCH et AUTREUX est envoyé à M. HACHELAF, Directeur du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE.

VILLE DE VILLIERS LE BEL (95)**STADE MARIE JOSE-PEREC – NNI 95 680 01 01**

Installations visitées par M. ANDRIEU de la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE, le 13 février 2019.

La C.R.T.I.S. demande un avis favorable **pour une confirmation en niveau 5** jusqu'au 18/02/2029.

CLASSEMENT TERRAIN SYE**VILLE DE CHELLES (77)****STADE JULIEN MARQUAY – NNI 77 108 02 01**

Dans le cadre de la confirmation de classement au niveau 5 sye du terrain susnommé, les installations ont été visitées le lundi 25 février 2019. Etaient présents lors de cette visite MM. HACHELAF, Directeur du Service des Sports, MEDHI, Responsable des équipements, MELLOUK, Président et EL JAMIL, Vice-président, tous deux du club et MARQUES de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE.

Suite à cette visite, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour un classement au niveau 5 sy sous réserve de la C.F.T.I.S..

Le rapport de cette visite effectuée par MM. JEREMIASCH et MARQUES est envoyé à M. HACHELAF, Directeur du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE.

DOCUMENT A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

VILLE D'ORLY (94)**STADE MERMOZ – NNI 94 054 01 01**

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le procès-verbal de visite de sécurité de ce terrain en date du 06/12/2017.